

2019

PRÉSENTATION

FONDS DE DOTATION

ARISSE



FONDS DE
DOTATION

A R I S S E



FONDS DE DOTATION ARISSE

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN & FINANCER L'INNOVATION DE L'ARISSE

Le Fonds de Dotation ARISSE, créé en 2019, a pour objet de promouvoir, organiser et soutenir toute action d'intérêt général et plus spécifiquement les actions menées par l'ARISSE.

Le Fonds de Dotation vise à financer des projets au service des enfants accompagnés par l'association. Au-delà des projets immobiliers dont il sera porteur, les établissements de l'ARISSE pourront mobiliser le Fonds de Dotation pour obtenir des financements de projets permettant d'améliorer le quotidien des enfants accompagnés, ou de financer des projets innovants non couverts par les financements publics annuels.

Au titre d'une nécessaire collecte de fonds auprès du grand public, le Fonds de Dotation a demandé en 2019 l'autorisation de lancer un appel public à la générosité (l'autorisation préfectorale des Yvelines a été accordée le 21 janvier 2020).

Les dons financiers des particuliers seront collectés au long cours via le site internet (fonds-de-dotation-arisse.fr) ou lors de campagnes d'appel aux dons.

RÉALISATIONS 2019

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

CMPP Trappes : projet de déménagement

La genèse de ce projet s'inscrit dans une dynamique de réhabilitation urbaine.

En effet, après 50 ans d'activité du CMPP au cœur d'un quartier difficile de Trappes, témoin de drames sociaux, parfois violents, l'environnement ne permettait plus d'assurer la sécurité ni du public ni des professionnels.

Ainsi, l'équipe a été depuis le début associée au projet, grâce notamment à la mise en place de groupes de travail,

qui ont identifié les besoins et les priorités, réfléchi sur les plans futurs, travaillé sur le tri des nombreuses archives. Ils ont également mené une réflexion de fond sur le projet d'établissement. La construction des nouveaux locaux, avec le concours du cabinet d'architecture TECTONE, dans un quartier plus sûr, à quelques centaines de mètres des locaux actuels, est en cours d'achèvement.

Le futur CMPP accueillera en février 2020 son public dans un espace adapté de 630 m² et de plain-pied, en RDC d'un immeuble d'habitation de logements sociaux, au cœur d'un quartier neuf.



Projet de déménagement pour le SESSAD ATESSS (2 sites) et le CMPP Champs-sur-Marne (77)

Fin 2019, un immeuble indépendant de 2 étages, situé dans la ZAC de la Haute Maison, à Champs-sur-Marne, a été acquis par le Fonds de Dotation ARISSE. Après des travaux de rénovation et de mise en conformité pour l'accessibilité, cet immeuble de 800 m² accueillera à partir de 2021, le CMPP de Champs-sur-Marne et les 2 antennes du SESSAD ATESSS (Vaires-sur-Marne et Champs-sur-Marne). Ces nouveaux locaux réhabilités et accessibles offriront une amélioration considérable des conditions d'accueil et de travail pour le public et les salariés. Le déménagement est prévu début 2021.

Crédits photo : ©Shutterstock, ©Tectone